Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20260225-DEL_2026_06_02-DE

Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de la Savoie

Délibération n°06-2026 25 février 2026

AFFAIRES FINANCIERES – Subvention de fonctionnement dans le cadre de l'exercice du droit syndical aux organisations syndicales représentées au comité social territorial.

Séance du : 25 février 2026
Date de la convocation : 13 février 2026
Président de séance : François DUNAND
Secrétaire de séance : Dominique CHAPUIS

Nombre de membres titulaires en exercice : 28

Etaient présents (titulaires et suppléants) : 16

- Collège des affiliés : 16

Robert AGUETTAZ, Danièle BEAUX-SPEYSER, Georges CAGNIN, Dominique CHAPUIS, Jean François CLARAZ, Chantal GIORDA, François DUNAND, Nathalie FONTAINE, Yannick LOGEROT, Pascale OUSTRY, Chantal MARTIN, Jean-Claude PARAVY, Colette PIGNIER, Béatrice SANTAIS, Sylvie SELLERI, Jean-Michel VORGER

- Collège spécifique : 0

Etaient représentés : 10

- Collège des affiliés : 6

Yannick AMET (pouvoir à Danièle BEAUX-SPEYSER)
Jean-Claude RAFFIN (pouvoir à Pascale OUSTPY)
Christian RAUCAZ (pouvoir à Yannick LOGEROT)
Gérard RUFFIER-MONET (pouvoir à Jean-Michel VORGER)
Lucien SPIGARELLI (pouvoir à François DUNAND)
Jean-Maurice VENTURINI (pouvoir à Sylvie SELLERI)

- Collège spécifique : 4

Michelle BRAUER (pouvoir à Dominique CHAPUIS)
Alexandre GENNARO (pouvoir à Chantal GIORDA)
Christian GRANGE (pouvoir à Nathalie FONTAINE)
Martin NOBLECOURT (pouvoir à Béatrice SANTAIS)

Etaient présents ou représentés : 26
Nombre de votants : 26

Étaient absents : 2

- Collège des non affiliés : 2

Christelle FAVETTA-SIEYES, Thibaut GUIGUE

Était également présent M. Claude MOLLARD, Responsable du Service de gestion comptable de Chambéry, agent comptable.

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD	Directeur général
Carole MONTALI	Responsable du Pôle missions d'appuis aux collectivités
Laureen PERRUET	Responsable du Pôle ressources et moyens
Virginie GELOTTIER	Chargée d'appui aux collectivités

Cdg 73 · Parc d'activités Alpespace · 113, voie Albert Einstein · Francin · 73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél : 04 79 70 22 52 · Fax : 04 79 70 84 84 · www.cdg73.fr · contact@cdg73.fr

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20260225-DEL_2026_06_02-DE

DELIBERATION N° 06-2026

AFFAIRES FINANCIERES – Subvention de fonctionnement dans le cadre de l'exercice du droit syndical aux organisations syndicales représentées au comité social territorial.

Monsieur le Président rappelle que le protocole d'accord établi dans le cadre de l'exercice du droit syndical, adopté par délibération du conseil d'administration le 28 mars 2023, et passé avec les organisations syndicales «Groupement départemental des Services Publics et de Santé Force Ouvrière de la Savoie», «coordination Syndicale Départementale des services publics C.G.T. Savoie», «Syndicat Interco C.F.D.T.» et «Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales», pour la période 2023-2026, prévoit le versement, à chacune d'entre elles, d'une subvention annuelle afin de couvrir les charges locatives des locaux qu'elles utilisent pour leurs permanences syndicales ainsi que l'ensemble des coûts de fonctionnement et d'équipement.

Cette subvention annuelle a été négociée à hauteur de :
- 4 550 euros pour les syndicats FO, CGT et CFDT ;
- 1 125 euros pour le SNDGCT.

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU la délibération du 28 mars 2023 relative au protocole d'accord établi dans le cadre de l'exercice du droit syndical au Centre de gestion avec les organisations syndicales représentées au sein des instances paritaires du Cdg73,

DECIDE de verser à chacune des organisations syndicales suivantes : « Groupement départemental des Services Publics et de Santé Force Ouvrière de la Savoie », « coordination Syndicale Départementale des services publics C.G.T. Savoie » et « Syndicat Interco C.F.D.T. », une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 550 euros (quatre mille cinq cent cinquante euros) pour l'année 2026,

DECIDE de verser au « Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales » une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 125 euros (mille cent vingt-cinq euros) pour l'année 2026,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2026 – articles 65748.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Porte-de-Savoie,
Le 25 février 2026
Le Président,

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE de GESTION de la SAVOIE

François DUNAND